

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 19 mars à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 12 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, Mme GAMBART, M. ROBERT, Mme MARTIN, M. DESSAUX, Mme RENAULT, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. LEMERAY, Mme ANSART, M. AMBROISE, Mme BONNET, M. NIEUWJAER, Mme PASTUREL, M. SELLIER, Mme AUBERT, Mme PAULIN, M. TESSON, Mme DESMEDT, M. CARLOTTI.

Absents : M. TERRIS (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. VYNCKE), Mme BULLIOT (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNET).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Monsieur NIEUWJAER.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame LESPERT CHABRIER explique que suite à deux départs en retraite et quatre avancements de grades, il y a lieu de supprimer les six postes devenus vacants. Le Comité Technique a émis un avis favorable.

➤ *Le conseil par 27 voix décide de supprimer les postes suivants :*

- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 4 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2014 :

Monsieur AUDONNEAU présente ce compte qui se décline comme suit :

Section d'exploitation :**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	réalisations
011	Charges à caractère général	15 100,00	9 244,64
Total des dépenses de gestion courante		15 100,00	9 244,64
66	Charges financières	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 100,00	9 244,64
023	Virement à la section d'investissement	77 505,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	35 157,00	35 156,45
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		112 662,00	35 156,45
TOTAL		127 762,00	44 401,09

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ	-
-------------------------------	---

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES	44 401,09
---	------------------

Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	réalisations
70	Ventes de produits, prestations de service	49 400,00	45 635,30
74	Subventions d'exploitation	2 600,53	10 996,56
Total des recettes de gestion courante		52 000,53	56 631,86
Total des recettes réelles d'exploitation		52 000,53	56 631,86
042	Opérations d'ordre entre sections	566,00	566,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		566,00	566,00
TOTAL		52 566,53	57 197,86

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ	75 195,47
-------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES	132 393,33
---	-------------------

Section d'investissement :**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	réalisations	restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	-	-
21	Immobilisations corporelles	240 705,00	196 070,65	15 595,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-
Total des dépenses d'équipement		290 705,00	196 070,65	15 595,00
16	Remboursements d'emprunts	5 776,00	5 775,05	-
Total des dépenses réelles d'investissement		296 481,00	201 845,70	15 595,00
	Opérations d'ordre entre sections	9 917,00	9 916,67	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 917,00	9 916,67	-
TOTAL		306 398,00	211 762,37	15 595,00

D 001 RÉSULTAT REPORTÉ	6 886,28
-------------------------------	-----------------

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	218 648,65
---	-------------------

Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	réalisations	restes à réaliser
16	emprunts et dettes assimilées	-	-	-
Total des recettes d'équipement		-	-	-
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	-	-	-
1068	Dotations, fonds divers, réserve	181 920,28	181 920,28	-
27	Autres immobilisations financières	9 351,00	9 350,67	-
Total des recettes réelles d'investissement		191 271,28	191 270,95	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	77 505,00	-	-
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	44 508,00	44 507,12	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		122 013,00	44 507,12	-
TOTAL		313 284,28	235 778,07	-
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ			-	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			235 778,07	

Commentaires :

- Monsieur AUDONNEAU signale que ce budget a été peu sollicité en 2014 mais que cela devrait changer en 2015, les explications seront données dans le budget prévisionnel
- Madame PAULIN fait remarquer que le document présenté ce soir ne l'a pas été lors de la commission des finances du 11 mars contrairement à ce qui est écrit dans la note de synthèse.
Monsieur AUDONNEAU répond qu'il n'avait pas suffisamment d'exemplaires du document le soir de la commission mais que la présentation qui a été faite correspond bien à celle de ce soir.

Madame LESPERT CHABRIER sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur AUDONNEAU pour le vote.

➤ *Le compte administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :*

Section d'exploitation	
Recettes	132 393,33
Dépenses	44 401,09
Excédent 87 992,24 euros	

Section d'investissement	
Recettes	235 778,07
Dépenses	218 648,65
Excédent 17 129,42 euros	

Reste à réaliser	
Recettes	0
Dépenses	15 595,00
Déficit 15 595,00 euros	

est approuvé par 26 voix.

Madame LESPERT CHABRIER reprend la présidence.

Compte de gestion 2014 :

➤ *Le compte de gestion 2014 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2014 est approuvé par 27 voix.*

Redevance communale d'assainissement :

Monsieur AUDONNEAU explique que la redevance est depuis 2007 à 0,3 € par m³ d'eau consommé.

Dans le passé, cette redevance a été ajustée en fonction des besoins de 1 € le m³ de 1996 à 1998, elle est ensuite redescendue par paliers jusqu'au 0,3 € cité précédemment.

Des travaux importants sur l'exercice 2015 sont prévus, sans oublier le Schéma Directeur d'Assainissement en cours d'élaboration, qui va déboucher également sur une série de travaux de remise en état. Tout cela va nécessiter de nouvelles recettes pour rembourser les emprunts qui vont être faits. C'est pourquoi, il est proposé au conseil de relever la redevance de 0,3 à 0,5 € par m³. Cette hausse qui s'appliquera à compter du second semestre 2015 n'impactera le budget qu'à compter de 2016.

Pour être tout à fait complet au niveau des recettes du budget d'assainissement, Monsieur AUDONNEAU annonce qu'un contrôle des sommes reversées par VEOLIA va être mené par Monsieur LALLEMENT. Le précédent contrôle qui remonte à 7-8 ans avait permis de récupérer quelques oublis.

➤ Le conseil par 27 voix décide de fixer la redevance à 0,5 € par m³, cette mesure entrant en vigueur dès la prochaine campagne de facturation de VEOLIA et de la Lyonnaise des Eaux.

Budget prévisionnel 2015 :

Monsieur AUDONNEAU présente ce budget :

Section exploitation :

Dépenses

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	15 100,00	10 765,00
Total des dépenses de gestion courante		15 100,00	10 765,00
66	Charges financières	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 100,00	10 765,00
023	Virement à la section d'investissement	77 505,00	76 356,38
042	Opérations d'ordre entre sections	35 157,00	38 436,86
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		112 662,00	114 793,24
TOTAL		127 762,00	125 558,24
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ			-
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES			125 558,24

Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	Propositions du Maire
70	Ventes de produits, prestations de service	49 400,00	33 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 600,53	4 000,00
Total des recettes de gestion courante		52 000,53	37 000,00
77	Produits exceptionnels	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		52 000,53	37 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	566,00	566,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		566,00	566,00
TOTAL		52 566,53	37 566,00
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ			87 992,24
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES			125 558,24

Section d'investissement :**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	-	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	240 705,00	15 595,00	319 494,99	335 089,99
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total des dépenses d'équipement		290 705,00	15 595,00	369 494,99	385 089,99
16	Remboursements d'emprunts	5 776,00	-	3 945,67	3 945,67
Total des dépenses réelles d'investissement		296 481,00	15 595,00	373 440,66	389 035,66
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>9 917,00</i>	<i>-</i>	<i>76 647,32</i>	<i>76 647,32</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 917,00	-	76 647,32	76 647,32
TOTAL		306 398,00	15 595,00	450 087,98	465 682,98

D 001 RÉSULTAT REPORTÉ

-

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES**465 682,98****Recettes**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2014	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	emprunts	-	-	225 000,00	225 000,00
Total des recettes d'équipement		-	-	225 000,00	225 000,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Dotations, fonds divers, réserve	181 920,28	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	9 351,00	-	32 679,00	32 679,00
Total des recettes réelles d'investissement		191 271,28	-	257 679,00	257 679,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>77 505,00</i>	<i>-</i>	<i>76 356,38</i>	<i>76 356,38</i>
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>44 508,00</i>	<i>-</i>	<i>114 518,18</i>	<i>114 518,18</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		122 013,00	-	190 874,56	190 874,56
TOTAL		313 284,28	-	448 553,56	448 553,56

R 001 RÉSULTAT REPORTÉ

17 129,42

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES**465 682,98****Commentaire :**

L'élément remarquable de cette section est l'emprunt de 225 000 € pour couvrir la réfection du réseau rue des Puits ainsi que l'extension allée des Troènes.

➤ Le conseil par 27 voix approuve le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

BUDGET COMMUNAL

Présentation faite par Monsieur AUDONNEAU.

Compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 037 626,00	935 620,37
012	Charges de personnel	1 742 800,00	1 721 246,64
014	Atténuation de produits	27 200,00	27 158,00
65	Autres charges de gestion courante	208 608,00	191 773,21
Total des dépenses de gestion courante		3 016 234,00	2 875 798,22
66	Charges financières	117 200,00	115 482,43
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 150 434,00	2 991 280,65
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>766 308,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>126 495,00</i>	<i>126 494,08</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		892 803,00	126 494,08
TOTAL		4 043 237,00	3 117 774,73

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ	0,00
-------------------------------	-------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	3 117 774,73
--	---------------------

Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
70	Produits des services	252 550,00	308 657,27
73	Impôts et taxes	2 285 142,00	2 309 289,73
74	Dotations et participations	879 357,00	976 963,10
75	Autres produits de gestion courante	32 590,00	35 559,16
013	Atténuation de charges	25 000,00	28 387,02
Total des recettes de gestion courante		3 474 639,00	3 658 856,28
76	Produits financiers	0,00	2,07
77	Produits exceptionnels	23 000,28	3 891,44
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 497 639,28	3 662 749,79
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>44 435,00</i>	<i>27 749,97</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		44 435,00	27 749,97
TOTAL		3 542 074,28	3 690 499,76

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ	501 162,72
-------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	4 191 662,48
--	---------------------

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 315,00	3 215,15	8 681,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 628 255,00	968 117,50	606 804,00
23	Immobilisations en cours	582 896,00	573 053,50	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 257 466,00	1 544 386,15	615 485,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	2 000,00
16	Remboursements d'emprunts	264 642,00	264 641,96	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 524 108,00	1 809 028,11	617 485,00
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>44 435,00</i>	<i>27 749,97</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		44 435,00	27 749,97	0,00
TOTAL		2 568 543,00	1 836 778,08	617 485,00
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ			0,00	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			1 836 778,08	

Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	507 973,00	291 326,20	209 633,00
16	Emprunts	523 950,00	525 000,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 031 923,00	816 326,20	209 633,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	417 496,00	425 109,61	0,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	7 549,57	7 549,57	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	1 490,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 456 968,57	1 250 475,38	209 633,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>766 308,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>126 495,00</i>	<i>126 494,08</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		892 803,00	126 494,08	0,00
TOTAL		2 349 771,57	1 376 969,46	209 633,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ			218 771,43	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			1 595 740,89	

Commentaires, remarques :

Madame PAULIN et Monsieur CARLOTTI annoncent qu'ils ont regretté l'absence de documents lors de la commission des finances et l'envoi tardif de la convocation le dimanche pour le mercredi.

Madame LESPERT CHABRIER répond que ce n'est pas tout à fait cela, la convocation a été envoyée par courriel le samedi et la maquette budgétaire le lendemain.

Monsieur AUDONNEAU explique qu'il attend le plus possible pour convoquer la commission des finances car cela permet d'avoir beaucoup plus de données certaines comme par exemple l'état 1259 qui indique les bases d'imposition pour l'année à venir.

Monsieur CARLOTTI poursuit avec le rôle joué par la commission des finances qui devrait être de faire une analyse critique des dépenses présentées par les commissions thématiques.

Madame CHABRIER répond que pour le scolaire, ce travail d'analyse est fait dans la commission éponyme.

Monsieur AUDONNEAU ajoute que c'est la même chose pour toutes les commissions thématiques.

Madame PAULIN pense que le rôle de la commission des finances est d'avoir un regard supplémentaire et d'apporter un complément d'analyse.

Madame PASTUREL répond que ce n'est pas le rôle de la commission des finances que de juger les propositions faites par les commissions thématiques ni en termes de pertinence ni en termes d'opportunité.

Monsieur CARLOTTI annonce que pour lui, le rôle de la commission des finances est bien évidemment d'apprécier le budget dans sa globalité mais avec également la possibilité de descendre dans le détail et de remettre en cause des propositions de dépenses.

Madame LANGLET ODIENNE propose à Monsieur CARLOTTI et Madame PAULIN de faire remonter leurs propositions à l'adjoint aux finances et de poursuivre le déroulement de la séance car il y a encore beaucoup de choses à voir.

Monsieur DESSAUX précise que si l'on devait suivre la méthode préconisée par Monsieur CARLOTTI et Madame PAULIN cela impliquerait une itération très chronophage d'où la nécessité d'élaborer le budget bien plus tôt avec les risques d'imprécision que l'on connaît et donc une moindre optimisation globale.

Madame LESPERT CHABRIER annonce qu'il convient de passer au vote

Madame LESPERT CHABRIER sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur AUDONNEAU.

➤ *Le compte administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :*

Section d'exploitation	
Recettes	4 191 662,48
Dépenses	3 117 774,73
Excédent 1 073 887,75 euros	

Section d'investissement	
Recettes	1 595 740,89
Dépenses	1 836 778,08
Déficit 241 037,19 euros	

Reste à réaliser	
Recettes	209 633,00
Dépenses	617 485,00
Déficit 407 852,00 euros	

est approuvé par 26 voix.

Madame LESPERT CHABRIER reprend la présidence.

Affectation du résultat :

Compte tenu du besoin de couverture en investissement soit 648 889,19 € et de l'excédent global de fonctionnement d'un montant de 1 073 887,75 €, la commission des finances propose de couvrir ce besoin et de conserver le surplus, soit 424 998,56 € en fonctionnement, en report à nouveau créditeur.

➤ *Accord du conseil par 27 voix*

Compte de gestion 2014 :

➤ *Le compte de gestion 2014 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2014 est approuvé par 27 voix.*

Conventions d'objectifs et de financement avec la M.C.L. :

Madame MARTIN présente cette convention qui a été actualisée au niveau des événements que la M.C.L. s'engage à prévoir.

Monsieur CARLOTTI demande des précisions sur la ventilation de la subvention communale mentionnée dans l'article 4.

Madame MARTIN répond qu'il s'agit d'une demande nouvelle de la part de la mairie dont l'objectif est d'avoir une meilleure lisibilité sur l'utilisation de la subvention.

Monsieur VYNCKE annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

➤ *Le conseil par 26 voix approuve cette convention. Autorise le maire ou son représentant à la signer.*

Ventilation des subventions :

Monsieur AUDONNEAU présente le tableau proposé qui est le suivant :

compte		Budget 2014	Budget 2015 propositions	Budget 2015 vote
6574	subventions aux organismes privés	66 270,00 €	56 120,00 €	56 120,00 €
	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Académie de Musiques Modernes	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Association des Paralysés de France	150,00 €	-	-
	Association Républicaine des Anciens Combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Boule Amicale de Malassis	250,00 €	150,00 €	150,00 €
	Boule Forgeoise	700,00 €	700,00 €	700,00 €
	Carrefour des solidarités	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	Crèche parentale de Briis	19 200,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €
	Croix-Rouge du canton de Limours	180,00 €	180,00 €	180,00 €
	Danaya	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Entente du pays de Limours	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	FOC section judo	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
	Forges sans nuisances	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Les archers du Hurepoix	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	Maison de la Culture et des Loisirs de Forges	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
	Ouest Essonne Athlétisme	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	Quinte et sens	300,00 €	-	-
	Retraite Sportive de la Région de Limours	150,00 €	-	-
	Souvenir Français	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Tennis-club de Forges	650,00 €	650,00 €	650,00 €
	Union Nationale des combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Méli-mélo	€ -	150,00 €	150,00 €

Commentaires, remarques :

- baisse de la subvention à la crèche parentale puisque le nombre de lits occupés a diminué,
- augmentation de la subvention à la Boule Amicale de Malassis pour le soixantième anniversaire, même chose pour Méli Mélo dont c'est le vingtième anniversaire,
- la subvention pour Quinte et Sens a disparu puisque l'association a arrêté le jardin pédagogique,
- Monsieur CARLOTTI demande des précisions pour l'A.M.M. dont la subvention est de 2 000 €, alors qu'il y a des événements pour lesquels la Commune est partie prenante y compris sur le plan financier. Quelles sont les sommes en jeu ?

Madame MARTIN cite l'évènement Tremplin les Bains pour lequel la Commune participe aux frais de l'A.M.M. à hauteur de 9 400 € avec l'espoir d'une subvention de 3 400 € du Conseil Général, sans oublier le soutien logistique des services techniques.

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

Arrivée de Monsieur TERRIS. Après s'être concerté avec le porteur de son pouvoir (Monsieur DESSAUX), Monsieur TERRIS annonce qu'il ne prendra pas part au vote de la ventilation.

Monsieur VYNCKE annonce qu'il va sortir de la salle pour le vote des subventions.

Sortie de Monsieur VYNCKE.

➤ Le conseil par 25 voix approuve la ventilation des subventions proposée.

Retour de Monsieur VYNCKE.

Taux communaux

Monsieur AUDONNEAU rappelle la décision de principe prise par le conseil pour la reconduction à l'identique des taux communaux.

Avec les bases notifiées par les services fiscaux, la proposition de la commission des finances est la suivante :

	<u>Base</u>	<u>Taux</u>	<u>Produits</u>
Taxe habitation	7 411 000	12,33	913 776
Taxe foncière (bâti)	4 610 000	22,20	1 023 420
Taxe foncière (non bâti)	51 400	83,77	43 058

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des questions.

➤ Le conseil par 27 voix fixe les taux communaux d'imposition tels que présentés ci-dessus.

Budget prévisionnel 2015 :

Présentation par Monsieur AUDONNEAU.

Budget de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	1 037 626,00	1 051 000,00
012	Charges de personnel	1 742 800,00	1 793 200,00
014	Atténuations de produits	27 200,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	208 608,00	203 470,00
Total des dépenses de gestion courante		3 016 234,00	3 077 670,00
66	Charges financières	117 200,00	140 370,00
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	17 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 150 434,00	3 255 040,00
023	Virement à la section d'investissement	766 308,00	527 681,00
042	Opérations d'ordre entre sections	126 495,00	152 894,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		892 803,00	680 575,00
TOTAL		4 043 237,00	3 935 615,00

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ		-
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		3 935 615,00

Commentaires, remarques :

Monsieur CARLOTTI regrette que pour la page relative aux points saillants dans les charges à caractère général, il n'y ait pas de comparaison entre le prévisionnel et le réalisé de l'année précédente.

Monsieur AUDONNEAU répond que les articles cités dans les points saillants le sont justement parce qu'il y a une évolution notable, laquelle est faite entre le prévisionnel 2015 et, non pas le réalisé 2014, mais quelque chose qui en est très proche, puisqu'il s'agit du prévisionnel 2014 avec les décisions modificatives prises en cours d'année.

Monsieur CARLOTTI pense que les écarts constatés devraient être déclencheurs d'analyses, d'interrogations dans un but d'optimisation.

Monsieur AUDONNEAU rappelle que ce travail est fait en commissions thématiques car il fait confiance aux élus en charge de chaque secteur.

Recettes :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Propositions du Maire
70	Produits des services	252 550,00	305 785,00
73	Impôts et taxes	2 285 142,00	2 341 154,00
74	Dotations et participations	879 357,00	760 627,00
75	Autres produits de gestion courante	32 590,00	31 500,00
013	Atténuation de charges	25 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 474 639,00	3 454 066,00
76	Produits financiers	0,00	-
77	Produits exceptionnels	23 000,28	21 000,44
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 497 639,28	3 475 066,44
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	44 435,00	35 550,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		44 435,00	35 550,00
TOTAL		3 542 074,28	3 510 616,44
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ			424 998,56
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			3 935 615,00

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 315,00	8 681,00	31 300,00	39 981,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	1 628 255,00	606 804,00	804 631,00	1 411 435,00
23	Immobilisations en cours	582 896,00	-	238 800,00	238 800,00
Total des dépenses d'équipement		2 257 466,00	615 485,00	1 074 731,00	1 690 216,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	2 000,00	-	2 000,00
16	Remboursements d'emprunts	264 642,00	-	305 820,00	305 820,00
020	Dépenses imprévues	0,00	-	46 973,81	46 973,81
Total des dépenses réelles d'investissement		2 524 108,00	617 485,00	1 427 524,81	2 045 009,81
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	44 435,00	-	35 550,00	35 550,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		44 435,00	-	35 550,00	35 550,00
TOTAL		2 568 543,00	617 485,00	1 463 074,81	2 080 559,81
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ					241 037,19
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES					2 321 597,00

Commentaire : pour la maison des associations, seuls 200 K € ont été inscrits sur le budget 2015 puisque le gros des travaux sera fait sur 2016.

Recettes :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	507 973,00	209 633,00	2 499,81	212 132,81
16	Emprunts	523 950,00	-	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'équipement		1 031 923,00	209 633,00	502 499,81	712 132,81
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	417 496,00	-	280 000,00	280 000,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	7 549,57	-	648 889,19	648 889,19
024	Produits de cessions	0,00	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		1 456 968,57	209 633,00	1 431 389,00	1 641 022,00
021	Virement de la section de fonctionnement	766 308,00	-	527 681,00	527 681,00
040	Opérations d'ordre entre sections	126 495,00	-	152 894,00	152 894,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		892 803,00	-	680 575,00	680 575,00
TOTAL		2 349 771,57	209 633,00	2 111 964,00	2 321 597,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ					-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES					2 321 597,00

Commentaire : l'emprunt de 500 000 € se décompose en 300 K € pour les travaux d'économie d'énergie et 200 K € pour la maison des associations avec pour cette dernière part, bon espoir de ne pas avoir à tirer le capital sur 2015.

Monsieur AUDONNEAU présente ensuite une série d'histogrammes qui ventile les grandes masses du budget sur les commissions.

Madame PAULIN demande à quoi correspond la charge de personnel pour la commission cohésion sociale ?

Madame GAMBART répond qu'il s'agit du club des jeunes ainsi que du service de portage des repas à domicile.

Madame PAULIN demande à quoi correspondent les 800 K € d'immobilisations corporelles affectés à la culture dans la maquette budgétaire ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il s'agit de la valeur comptable d'un certain nombre de bâtiments communaux affectés à cet endroit par la perception.

Monsieur CARLOTTI annonce que si l'on fait la somme des dépenses expliquées, on arrive à 190 K € sur un budget de près de 4 M €, ce qui est très peu.

Monsieur AUDONNEAU répond que l'évolution des crédits a été présentée pour les chapitres 011, 012, et 066 ce qui représente pas loin des $\frac{3}{4}$ du budget de fonctionnement.

Monsieur CARLOTTI trouve que la présentation faite ne concerne que 5 à 6 % du budget.

Monsieur AUDONNEAU répond que sa présentation concerne peut-être 5 à 6 % des lignes de la maquette complète mais qu'il s'agit bien des lignes les plus importantes, les plus significatives qui représentent financièrement parlant la plus grosse partie du budget.

Monsieur LALLEMENT insiste sur le fait que la présentation détaillée a été faite en commission des finances et que si Monsieur CARLOTTI avait été présent à cette commission, il aurait pu en profiter et poser toutes les questions qu'il souhaitait.

Monsieur CARLOTTI annonce qu'il trouve ce budget insuffisamment travaillé par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire, qu'il est donc en désaccord notamment par rapport aux écoles qui devraient être prioritaires et qu'il regrette que la municipalité mette en avant le projet de maison des associations.

Monsieur AUDONNEAU répond que le projet pour les écoles, dont l'étude n'est pas encore faite, c'est environ 4 à 5 millions d'euros, ce que la Commune ne peut pas financer sans la vente de la propriété Vitalis. En outre, la seule possibilité de subvention est un contrat régional qui ne pourra être initié qu'à partir de 2017, pas avant. Par contre, le projet de maison pour les associations va pouvoir être finalisé dans les prochains mois permettant ainsi de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne au mois de juin. Compte tenu des incertitudes sur la continuité des financements du Conseil Général, il était nécessaire de prendre date auprès des services du Conseil Général, c'est ce qui a été fait il y a quelques jours.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le budget prévisionnel 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*

- Section de fonctionnement 3 935 615,00 €
- Section d'investissement 2 321 597,00 €

est approuvé par 24 voix, 3 abstentions.

CONVENTION MULTIPARTITE POUR L'ENTRETIEN ET LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Monsieur DESSAUX rappelle que le secteur de Pivot est connu pour ses problèmes de ruissellement et d'inondation en découlant. Le Parc Naturel Régional (P.N.R.) a réalisé une étude du bassin versant et a préconisé un certain nombre de travaux tels que le creusement de fossés à redents, la mise en place de grilles avaloirs, la création de talus plantés, le curage du fossé le long de la RD 152.

Certains de ces travaux sont à la charge de la Commune et sont d'ailleurs déjà réalisés, d'autres sont à la charge du propriétaire et de l'exploitant.

Monsieur DESSAUX présente une planche graphique illustrant le positionnement des différents dispositifs.

Monsieur CARLOTTI demande s'il y a eu une étude hydraulique réalisée ?

Monsieur DESSAUX répond que le cabinet BURGEAP a travaillé sur le sujet, que le P.N.R. a une étude de quelques pages seulement. Les solutions techniques proposées découlent plus du bon sens que de calculs précis.

Monsieur CARLOTTI demande si le curage de la partie aval ne risque pas d'accélérer l'arrivée de l'eau dans la Prédecelle ?

Monsieur DESSAUX répond que cette opération est à coupler avec la création de bassins d'extension sous l'égide du syndicat. Ceci permettra de maintenir plus longtemps la capacité d'absorption de la Prédecelle.

➤ *Le conseil par 27 voix approuve cette convention. Autorise le maire ou son représentant à la signer.*

CONVENTION POUR LE PARCAGE D'ANIMAUX HERBIVORES DANS CERTAINS LIEUX COMMUNAUX

Monsieur TERRIS expose que la commission développement durable propose une solution alternative à l'entretien mécanique des bassins de rétention de la Commune, à savoir le recours à des animaux herbivores.

Le but recherché est d'avoir un temps d'intervention des services techniques réduit ainsi qu'une moindre consommation de carburant.

Les lieux envisagés sont pour le moment les bassins de stockage des eaux pluviales. Ces bassins ayant pour exutoire le ru, la convention prévoit des dispositions particulières (retrait des animaux) lors des périodes de traitement des animaux.

➤ *Le conseil par 27 voix approuve cette convention. Autorise le maire ou son représentant à la signer.*

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF

Madame CHABRIER explique que le projet éducatif traduit l'engagement de la Commune, ses priorités et ses principes dans le domaine de l'enfance. Il définit le sens des actions à venir.

Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. Il s'agit le plus souvent d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action. L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- aux fonctionnaires placés sous l'autorité des ministres chargés de la jeunesse et des sports :
 - de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,
 - d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs énoncés,
 - de faire le lien avec d'autres dispositifs (contrats éducatifs locaux, contrats temps libre, emplois jeunes...).

Le précédent projet éducatif date du précédent mandat et avait besoin d'être actualisé notamment par rapport à l'accueil parents enfants, à la réforme des rythmes scolaires, au CMJ, etc...

Madame HUZÉ demande quelle publicité sera donnée à ce document ?

Madame CHABRIER répond qu'il sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Madame PAULIN trouve que ce document est incomplet, notamment par rapport aux actions à mettre en place pour favoriser l'accueil des enfants handicapés.

Monsieur LALLEMENT répond que l'objectif du projet éducatif n'est pas de définir des actions, mais de fixer des objectifs et des orientations, c'est ce que font les pages 8 et 9 du projet éducatif par rapport à la problématique du handicap.

Pour ce qui concerne les actions à mettre en place cela relève de chaque structure et donc des professionnels de terrain à travers les projets pédagogiques qui sont donc les déclinaisons du projet éducatif.

Monsieur LEMERAY confirme qu'il convient de ne pas se substituer aux professionnels de terrain.

Madame LESPert CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 24 voix, 3 abstentions approuve le projet éducatif présenté.*

INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR LES ELECTIONS

Madame LESPert CHABRIER rappelle que le dispositif actuel pour les indemnités à l'occasion des élections a été mis en place par une délibération de janvier 2003.

La receveuse demande à ce qu'une nouvelle délibération plus détaillée soit prise, notamment par rapport aux grades concernés et au coefficient à appliquer au montant de référence.

Pour les grades, il s'agit de ceux relevant de la filière administrative et de la filière animation.

Pour le coefficient, celui pratiqué depuis 2003 est de deux sur un maximum de huit, ce qui représente une somme de 180 €.

Pour se donner une marge dans le temps, Madame LESPert CHABRIER propose de fixer ce coefficient à trois dans la mesure où le montant de référence n'est plus réévalué.

➤ *Le conseil par 27 voix décide de mettre en place ce nouveau dispositif à compter du 20 mars 2015.*

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DITS DE L'ANCIENNE MCL AU BENEFICE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE D'ANGERVILLIERS (S.I.A.E.P.)

Madame LESPert CHABRIER rappelle que le conseil a délibéré ces derniers temps pour autoriser l'accueil du S.I.A.E.P. dans les locaux dits de l'ancienne M.C.L. dans le cadre d'un bail emphytéotique de droit commun.

La perception a considéré que dans le cadre d'un tel bail, le S.I.A.E.P. ne pouvait être considéré comme pleinement propriétaire et ne pouvait donc en conséquence porter les dépenses de réhabilitation du bâtiment en investissement, ce qui, entraînait de fait l'impossibilité de récupérer la T.V.A.

Devant cette situation, le Président du S.I.A.E.P. a consulté un cabinet d'avocats qui propose une autre approche permettant de lever cette difficulté : il s'agit d'une « convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels ».

Ce document se révèle être assez proche de l'esprit du bail qui était envisagé.

Il y a cependant quelques différences, notamment pour la redevance qui ne peut plus être de l'ordre du symbolique et qui est proposée à 2 400 € par an, somme qui correspond au loyer actuel du syndicat.

Pour le reste, la durée est toujours de 35 ans et le programme de travaux que le syndicat s'engage à réaliser est toujours de l'ordre du demi-million d'euros.

Monsieur CARLOTTI souhaiterait que l'article 12 de la convention soit complété de manière à ce qu'en cas de rupture anticipée à l'initiative de l'occupant, il soit également stipulé que le bâtiment et tous les aménagements réalisés deviennent de plein droit et automatiquement la propriété du bailleur.

Madame LESPert CHABRIER répond que cela ne pose pas de problème d'intégrer cette précision.

Monsieur SELLIER demande ce qu'il est possible d'envisager pour protéger le caractère de la façade du bâtiment pour l'avenir lointain.

Madame LANGLET ODIENNE répond qu'une telle protection ne peut passer que par le P.L.U. ce qui est tout à fait envisageable dans le cadre de la révision en cours.

➤ *Le conseil par 27 voix approuve cette convention avec la modification proposée. Autorise le maire ou son représentant à la signer.*

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC LA CAF POUR LE FINANCEMENT DES A.L.S.H.

Madame CHABRIER explique que la Commune est sous conventions avec la CAF pour le financement de ses différentes structures d'accueil : accueil périscolaire, ALSH maternel et club des jeunes.

Ces conventions sont d'une durée de trois ans sauf exception.

Deux conventions sont présentées à l'approbation du conseil :

- Une convention relative à la réforme des rythmes scolaires qui couvre la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014.
- Une convention de trois ans relative au périscolaire en général qui couvre donc l'accueil pré et post scolaire, la pause méridienne ainsi que le centre de loisirs maternel.

Le club des jeunes fera l'objet d'une convention à part dans le courant de l'année 2015.

Madame HUZÉ demande s'il y a un lien avec ce qui a été voté lors du dernier conseil ?

Madame CHABRIER répond que non, il s'agissait d'une demande de subvention pour de l'équipement.

➤ *Le conseil par 27 voix approuve ces deux conventions. Autorise le maire ou son représentant à les signer.*

QUESTIONS DIVERSES

Madame MARTIN rappelle qu'il y aura le salon des artistes forgeois ce week-end et invite les élus à venir.

Monsieur TERRIS annonce le démarrage d'une série de soirées débats conférences sur des thèmes aussi variés que l'éducation populaire et citoyenne, la réduction des déchets... intitulée les Jeudis de Forges. La première aura lieu le 9 avril et portera sur le programme zéro déchets. Par la suite, il y aura une soirée tous les deux mois.

Le prochain conseil municipal est fixé au 16 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20.

Le Maire,



Marie LESPert CHABRIER